

16 Mai 1941

CABINET

Monsieur le PREFET de LOT-et-GARONNE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Maire de STE-LIVRADE-sur-LOT vient de me rendre compte qu'un Commandant de Cie de Travailleurs Etrangers n° 518, l'a informé que sa formation allait être stationnée dans la ville de Ste-Livrade et a demandé à ce Magistrat municipal de rechercher des locaux de casernement.

M. le Maire de STE-LIVRADE considère que l'installation en ville de cette unité, composée d'individus de mentalité suspecte, présente des inconvénients graves et même de sérieux dangers.

Je ne puis que me déclarer complètement d'accord avec M. le Général de CONCHARD.

Il est possible qu'en choisissant Ste-Livrade-sur-Lot, l'Autorité ait songé au camp du Moulin du Lot; mais ce camp est actuellement utilisé par un détachement de l'Armée de l'Air, dont l'effectif doit être prochainement voisin de un millier d'hommes.

Il est bon de signaler qu'au camp des Travailleurs Espagnols, des unités viennent d'être expédiées sur diverses régions, en particulier dans les Pyrénées. En conséquence, on doit pouvoir y trouver, sans inconvénient, la place nécessaire pour la 518ème Cie.

Il ne faut également pas perdre de vue que les approvisionnements chez les commerçants de STE-LIVRADE sont déjà très largement mis à contribution par les achats des mille aviateurs. Si on doit encore y ajouter une compagnie de Travailleurs Etrangers, il ne restera plus rien pour les habitants. Il est en effet, difficile d'admettre qu'une agglomération de 2.000 habitants puisse absorber 1.250 militaires ou militarisés.

.....

18 Mai 1941

Je vous serais particulièrement reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès de l'Autorité compétente pour obtenir l'envoi de la 518ème Cie de Travailleurs Etrangers dans un camp et non dans la ville de STE-LIVRADE-sur-LOT.

Les motifs de ravitaillement et de tranquillité publique invoqués ci-dessus me paraissent amplement suffisants pour justifier votre intervention et pour obtenir une décision favorable.

Maire de STE-LIVRADE-sur-LOT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Maire de STE-LIVRADE-sur-LOT vient de me rendre compte qu'un Commandant de Cie de Travailleurs Etrangers n° 518, l'a informé que sa formation allait être stationnée dans la ville de Ste-Livrade et a demandé à ce Magistrat municipal de rechercher des locaux de casernement.

M. le Maire de STE-LIVRADE considère que l'installation en ville de cette unité, composée d'individus de mentalité suspecte, présente des inconvénients graves et même de sérieux dangers.

Je ne puis que me désoler complètement d'accord avec M. le Général de CONCHARD.

Il est possible qu'en choisissant Ste-Livrade-sur-LOT, l'Autorité ait songé au camp du Moulin du Lot; mais ce camp est actuellement utilisé par un détachement de l'Armée de l'Air, dont l'effectif doit être prochainement voisin de un millier d'hommes.

Il est bon de signaler qu'un camp des Travailleurs Espagnols, des unités viennent d'être expédiées sur diverses régions, en particulier dans les Pyrénées. En conséquence, on doit pouvoir y trouver, sans inconvénient, la place nécessaire pour la 518ème Cie.

Il ne faut également pas perdre de vue que les approvisionnements chez les commerçants de STE-LIVRADE sont déjà très largement mis à contribution par les achats des mille aviateurs. Si on doit encore y ajouter une compagnie de Travailleurs Etrangers, il ne restera plus rien pour les habitants. Il est en effet, difficile d'obtenir qu'une agglomération de 2.000 habitants puisse absorber 1.250 militaires ou militarisés.

DÉPARTEMENT

DE

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

DE

VILLENEUVE-SUR-LOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

MAIRIE



Confidentiel

Sainte-Livrade-s/-Lot, le 15 Mai 1941

Objet

Travailleurs Espagnols

*Le Maire de Sainte-Livrade-s-Lot
à Monsieur le Sous Préfet
de Villeneuve sur Lot*

*J'ai l'honneur de vous rendre compte
qu'un Commandant de C. de T. E (n° 18) m'a
fait connaître que sa formation allait être station-
née dans la ville de S^{te} Livrade et m'a demandé
de rechercher des locaux de casernement.*

*Je considère que l'installation en ville de
cette unité composée d'individus de mentalité
suspecte présente des inconvénients graves et même
de sérieux dangers.*

*Il est possible qu'en choisissant S^{te} Livrade,
l'Autorité ait songé au Camp du Moulin du Lot;
mais ce Camp est utilisé par un détachement de l'Armée
de l'air dont l'effectif doit être prochainement mis à
un millier d'hommes.*

Je signale qu'au Camp de T. E de Commeuil,

des unités récemment d'être expédiées sur diverses régions,
en particulier dans le Pyréen. On doit pouvoir y trouver
de la place pour la 518^e C^{ie}.

Il faut que les approvisionnements chez les Commerçants
de la Ville soient déjà trop largement mis à
contribution par les achats des 1000 aviateurs. Quand on
ajoutera ceux des 250 T. E., il ne restera plus rien
pour les habitants. Une agglomération de 2000 habi-
tants ne peut absorber 250 militaires ou militaires.

Je vous demanderais de lui vouloir obtenir
l'envoi de la 518^e C^{ie} dans un Camp et non dans la
ville de St Leger.



Ray